

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 6 FEVRIER 2023

Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 11

Présents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9

OBJET

2023_02_06_04C Création d'autorisation de programme/Crédit de paiement Mode STOC - Budget THDT

Votes Pour : 50

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le six février,
à dix-sept heures, se sont réunis à
Montrond les Bains, Espace « Les Foreziales, les
membres du Comité du SIEL-TE, sous la Présidence
de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du
SIEL-TE, dûment convoqués le vingt-quatre janvier
deux mille vingt-trois.

Présents :

M. RAULT Serge, M. LAPALLUS Marc, M. TISSOT
Jean-Paul, M. PONCET Didier, M. BERNAT Georges,
M. DESHAYES Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

- Mandant : Mme FAYOLLE Sylvie
- Mandataire : M. THIZY Gilles

- Mandant : M. HEYRAUD Stéphane
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. DUMONT François
- Mandataire : M. SIMONE Pierre

Absents :

M. CAPITAN Jean-Paul, M. CHARGUEROS Nicolas

**Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Pierre
SIMONE**

Madame la Présidente expose :

VU les articles L 2311-3 et L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

CONSIDERANT la consommation des crédits et l'évolution du projet des raccordements en mode STOC, rendant nécessaire de modifier l'enveloppe initiale et la répartition des crédits votées par le comité syndical le 7 février 2022.

CONSIDERANT qu'il paraît plus cohérent de faire correspondre l'AP/CP à la durée du contrat de concession en la prolongeant jusqu'en 2030.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement concernant les travaux de raccordement à la fibre optique menés selon le mode de sous-traitance opérateur commercial, dit mode STOC, sont actualisés selon le phasage suivant :

N°	Libellé opération	Sens	Autorisation de programme	Crédit de paiement 2022 (pour mémoire)	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025
1	Travaux de raccordement en mode STOC	Dépenses	31 085 020 € HT	16 965 € HT	8 500 000 € HT	7 000 000 € HT	7 000 000 € HT
		Recettes	3 962 955 € HT	110 668 € HT	1 125 000 € HT	900 000 € HT	900 000 € HT

N°	Libellé opération	Sens	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028	Crédit de paiement 2029	Crédit de paiement 2030
1	Travaux de raccordement en mode STOC	Dépenses	3 500 000 € HT	3 500 000 € HT	700 000 € HT	700 000 € HT	168 055 € HT
		Recettes	450 000 € HT	450 000 € HT	9 000 € HT	9 000 € HT	9 287 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le rachat des prises STOC.

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 6 février 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat